

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL
«SERVICES (Accueil - Assistance - Conseil)»

SESSION 2010

CORRIGÉ

E1 : ÉPREUVE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
Sous-épreuve B1 : Cadre économique et juridique de
l'activité professionnelle

Durée : 1 heure

Coefficient : 1

Baccalauréat Professionnel «SERVICES»		
Session : 2010	Coefficient : 1	Durée : 1 h
Épreuve E1 B1	CORRIGÉ	Page 1/2

ÉCONOMIE (10 points)

1. Définissez la notion de Produit Intérieur Brut (PIB).

Somme des valeurs ajoutées des entreprises situées sur le territoire français.

2. Nommez l'indice qui permet de mesurer l'évolution du PIB d'une année sur l'autre.

Taux de croissance

3. Décrivez l'évolution du PIB de 2006 à 2008.

Hausse de 2,2 % de 2005 à 2006 et de 2,3 % de 2006 à 2007. Taux de croissance de 0,4 % en 2008, ce qui signifie que la croissance ralentit par rapport à 2007.

4. Citez trois facteurs pouvant expliquer cette évolution.

- Baisse de la consommation et de l'investissement.
- Mouvement de déstockage, ce qui explique une diminution de la production.
- Baisse des exportations.
- Baisse du pouvoir d'achat des ménages.

5. Expliquez l'influence d'une baisse de la consommation des ménages sur l'activité économique.

- Une baisse de la demande entraîne une baisse de la production.
- Une baisse de la production peut générer une diminution de l'investissement des entreprises (baisse de confiance de ces dernières) et une augmentation du chômage.
- Il en découle une baisse de la confiance des ménages et donc de la consommation (notion de cercle vicieux).

DROIT (10 points)

1. Identifiez les parties en présence.

Un adolescent de 15 ans (sa famille) - La SNCF

2. Expliquez le rôle de la Cour de cassation.

La Cour de cassation ne rejuge pas l'affaire, elle vérifie uniquement que les lois ont bien été appliquées.

3. Indiquez le type de responsabilité mis en œuvre.

C'est une responsabilité civile contractuelle.

4. Citez les conditions de la mise en œuvre de la responsabilité de la SNCF. Justifiez votre réponse.

. Une faute : les portes du train ne comportaient pas de système de verrouillage interdisant leur ouverture de l'intérieur lorsqu'il était en marche.

. Un préjudice : le décès d'un adolescent de 15 ans.

. Le lien de causalité entre la faute et le dommage : c'est bien l'absence de système de verrouillage qui a causé la mort de l'adolescent.

5. Définissez obligation de moyen et obligation de résultat.

. Une obligation de moyen est une obligation par laquelle le débiteur s'engage à mettre en œuvre tous les moyens à sa disposition pour tenter de parvenir au résultat.

. Une obligation de résultat est une obligation pour le débiteur de parvenir à un résultat déterminé.

6. relevez les éléments de la décision de la Cour de Cassation.

. La Cour de Cassation considère que la faute (imprudence de la victime) ne présente pas les caractères de la force majeure.

. La SNCF ne peut pas s'exonérer de sa responsabilité du fait de l'imprudence de la victime (faute de la victime).

. La SNCF est donc responsable en vertu de son obligation de sécurité de résultat.

Baccalauréat Professionnel «SERVICES»		
Session : 2010	Coefficient : 1	Durée : 1 h
Épreuve E1 B1	CORRIGÉ	Page 2/2